



Négociations statutaires. Les D3S ne doivent pas être les laissés-pour-compte

A l'occasion du dernier comité de sélection des DH, la DGOS a annoncé une réunion prochaine du comité de suivi du protocole d'accord du 29/07/2011. Cette réunion devient urgente. Beaucoup reste à faire pour les D3S. Rappel du CH-FO.

Les objectifs du protocole d'accord de juillet 2011 et de la négociation statutaire :

- **Tirer les conséquences de la comparabilité des corps et des responsabilités qui y sont associées.**

Le **CH-FO** rappelle que les corps de DH et de D3S sont comparables au regard de la loi sur la mobilité. Cela doit se traduire en actes.

- **S'inscrire dans une logique de rattrapage du régime de rémunération et indemnitaire des D3S.**

Le **CH-FO** rappelle que les plafonds de RI des DH ont été doublés avec la PFR et demande a minima la même chose pour les D3S.

- **Elargir les conditions d'accès à l'échelon fonctionnel avec une hausse substantielle du nombre d'établissements dont la chefferie donnerait accès à cet échelon fonctionnel.**

Le **CH-FO** rappelle que cette notion d'échelon fonctionnel n'existe pas chez les DH qui bénéficient d'une carrière linéaire. La même chose devrait être mise en œuvre pour les D3S.

➤ **Création d'un statut d'emploi fonctionnel pour les établissements dont le budget est supérieur à 60 millions d'€.**

Cela concernera un nombre limité d'établissements. C'est pourquoi le **CH-FO** insiste pour que le nombre de chefferies pouvant bénéficier de l'échelon fonctionnel soient a minima doublées (comme cela a été fait pour les emplois fonctionnels de DH) dans la perspective d'une carrière linéaire.

➤ **Création du Grade d'accès fonctionnel pour les D3S.**

C'est le 3ème grade (Graf) qui doit être créé pour les administrateurs puis être transposé dans le corps des DH et ensuite dans celui des D3S.

Le **CH-FO** revendique une grille indiciaire de 801 à HEB BIS pour le GRAF des D3S.

Le CH-FO revendique par ailleurs des négociations sur les effectifs, les conditions de travail, la formation initiale et continue des D3S.

Le **CH-FO** demande **la réforme de la position de recherche d'affectation** : 31 D3S ont été placés en RA depuis 2008 dont 5 se sont déjà terminées par des disponibilités d'office. **C'est inacceptable !**

Le **CH-FO** demande à ce que les D3S qui intègrent le corps des DH par la loi sur la mobilité ne soient pas astreints aux mêmes formations à l'EHESP que pour le tour extérieur. Nous considérons cela comme vexatoire.

En résumé, les revendications du **CH-FO** ne sont pas excessives, elles sont simples, elles s'inscrivent dans la logique de la loi sur la comparabilité entre les corps de la haute fonction publique.

Mais les choses n'avancent pas et le calendrier du protocole d'accord du 29/07/2011 n'est pas respecté.

Le CH-FO ne souhaite pas en rester là ! Les D3S ne doivent être les oubliés de la réforme ! Ne restons pas inactifs ! Agissons pour le respect et la reconnaissance de notre métier !